NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 AOÛT 2026

NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 AOÛT 2026

Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3 - 5
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Bilan	8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 15
Annexes - Résultats détaillés	16 - 19

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC, qui comprennent le bilan au 31 août 2026 et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC au 31 août 2026, ainsi que de ses résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Autres informations

Sans pour autant modifier notre opinion sur les états financiers, nous attirons l'attention sur la note 2 qui décrit le redressement opéré sur les exercices antérieurs. L'impact de ce redressement est détaillé dans la note 2.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

3737, boul. Crémazie Est, bureau 501
Montréal (Québec), H1Z 2K4
T : 514-667-9806
F : 514-667-9827

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

ASBL INC.

ASBL société de comptable professionnel agréé inc. [1]

Montréal, le 10 novembre 2026

[1] Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique nº 129449

NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2026

	2026	2025
PRODUITS	$	$
Fonctionnement (annexe A)	315 197	336 864
Affiliation (annexe B)	131 507	113 713
Vie démocratique (annexe C)	5 415	8 363
Développement (annexe D)	36 743	49 529
Compétitions (annexe E)	274 857	258 304
Excellence (annexe F)	398 444	316 225
Placements Sports & Loisirs (note 8) & (annexe G)	98 842	80 789
	1 261 005	1 163 787
CHARGES		
Fonctionnement (annexe A)	522 700	453 151
Vie démocratique (annexe C)	24 646	22 602
Développement (annexe D)	28 646	55 948
Compétitions (annexe E)	115 155	123 205
Excellence (annexe F)	408 519	291 412
Placements Sports & Loisirs (note 8) & (annexe G)	98 842	80 789
	1 198 508	1 027 107
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT LE POSTE SUIVANT	62 497	136 680
Règlement pénalités taxes (note 2)	(72 500)	-
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES À LA FIN	(10 003)	136 680

NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2026

	2026					2025
	Affectés au programme Placements Sports & Loisirs	Affecté - Excellence	Affectation d'origine interne (note 9)	Non affecté	Total	Total
	$	$	$	$	$	$
SOLDE AU DÉBUT	-	86 055	212 202	178 949	477 206	340 526
Redressement sur les exercices antérieurs (note 2)	-	-		(98 375)	(98 375)	(98 375)
SOLDE AU DÉBUT	-	86 055	212 202	80 574	378 831	242 151
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	-	-	-	(10 003)	(10 003)	136 680
Affectation au programme Placements Sports & Loisirs (note 8) & (annexe G)	98 842	-	-	(98 842)	-	-
Affectation au programme Placements Sports & Loisirs (note 8) & (annexe G)	(98 842)	-	-	98 842	-	-
Affectation d'origine interne (note 9)	-	-	(212 202)	212 202	-	-
SOLDE À LA FIN	-	86 055	-	282 773	368 828	378 831

NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC

BILAN

AU 31 AOÛT 2026

	2026	(redressé) 2025
	$	$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	303 941	77 427
Placements (note 4)	312 819	302 575
Débiteurs (note 5)	20 097	129 661
Frais payés d'avance	20 627	7 903
	657 484	517 566
PLACEMENTS (note 4)	112 442	-
	769 926	517 566
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 7)	151 744	65 373
Apports reportés	129 429	56 372
Revenus perçus d'avance	119 925	16 990
	401 098	138 735
ACTIF NET		
AFFECTÉ - EXCELLENCE	86 055	86 055
AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE (note 9)	-	212 202
NON AFFECTÉ	282 773	80 574
	368 828	378 831
	769 926	517 566

APPROUVÉ

_____

_____

NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2026

	2026	(Redressé) 2025
	$	$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	(10 003)	136 680
Élément sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	-	140
	(10 003)	136 820
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	109 564	3 208
Frais payés d'avance	(12 724)	12 192
Créditeurs	86 371	(51 689)
Subvention reportée	73 057	56 372
Revenus perçus d'avance	102 935	(96 879)
	359 203	(76 796)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	349 200	60 024
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation des placements et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(122 686)	(99 079)
	(122 686)	(99 079)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	226 514	(39 055)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	77 427	116 482
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	303 941	77 427

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 AOÛT 2026

1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La FÉDÉRATION DE NAGE SYNCHRONISÉE DU QUÉBEC est un organisme à but non lucratif, constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 13 janvier 1981. Il est exempté de l'impôt sur le revenu. Le 21 février 2019, la Fédération a changé de nom pour NATATION ARTISTIQUE QUÉBEC.

Ses objets sont les suivants :

Promouvoir, enseigner, développer, encourager et perfectionner la nage artistique par tous les moyens sous réserve de la Loi de l'enseignement privé et des règlements adoptés sous son autorité;

Établir des structures et la réglementation relatives à la pratique de la natation artistique au Québec afin de promouvoir des règles uniformes;

Promouvoir l'établissement et l'organisation de clubs de natation artistique dans les différentes régions du Québec;

Regrouper les personnes intéressées à la pratique de natation artistique et les représentants des clubs de natation artistique au Québec;
Stimuler l'intérêt public afin d'obtenir des installations convenables, des conditions adéquates et des instructeurs compétents pour enseigner et développer la nage synchronisée;

Régir la nage artistique amateur sous sa juridiction et sévir contre toute infraction pouvant y être commise;

Organiser et offrir des cours, tenir des conférences, des assemblées et des camps d'entrainement afin de promouvoir et atteindre les objectifs de la personne morale;

Intervenir auprès de tout organisme ou gouvernement local, provincial ou fédéral afin d'obtenir tout avantage susceptible d'améliorer la pratique de la natation artistique au Québec et défendre les intérêts de la personne morale et de ses membres;

Demander, accepter, recevoir et acquérir par voie de transfert, donation ou souscription, cotisations ou autrement, de l'argent ou des biens afin de promouvoir et réaliser les objets de la personne morale;

La personne morale exercera ses opérations sans gain pécuniaire pour ses membres et tous ses revenus ou profits seront employés à favoriser l'accomplissement de ses objets.

2- REDRESSEMENT SUR EXERCICES ANTÉRIEURS

La direction a finalisé la démarche de divulgation volontaire de la TPS-TVQ des exercices antérieurs. Un redressement a été opéré sur les soldes de l'exercice précédent en réduisant le montant des taxes à recevoir de 98 375 $ et l'actif net non affecté du même montant. De plus, un montant de 72 500 $ a été réglé et est inscrit en charges.

NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 AOÛT 2026

3- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Comptabilisation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Affiliations, compétitions et développement

Les produits provenant des affiliations, compétitions et développement sont comptabilisés sur la période couverte par ces derniers.

Écussons, programmes et matériel

Les ventes d'écussons, de programmes et de matériel sont constatées lorsque le client prend possession du bien.

Formation, séminaires provinciaux et camps d'été

Les produits de formation et séminaires provinciaux sont constatés lorsque les cours ont lieu.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et le taux indiqués ci-dessous :

	Méthode	Taux
Équipements	Amortissement dégressif	20 %
Équipement informatique	Amortissement dégressif	20 %

3- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actif net affecté à l'excellence

Cette réserve a été mise en place pour assurer le développement de l'élite nationale. L'organisme ne peut utiliser ces fonds de réserve à d'autres fins sans l'autorisation préalable du conseil d'administration.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, la valeur comptable des instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur tient compte des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements et des débiteurs. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 AOÛT 2026

4- PLACEMENTS

	2026	2025
	$	$
Épargne rachetable	312 819	226 398
Dépôt à terme, 3,240 % échéant le 16 janvier 2028	25 030	16 177
Placement garanti aux marchés, taux 13,750 %, échéant le 15 juin 2029	36 917	-
Placement garanti aux marchés, taux 24,150 %, échéant le 17 juin 2030	25 031	-
Placement garanti aux marchés, taux 38.00 %, échéant le 19 juin 2031	25 464	-
Dépôt à terme, échu.	-	60 000
	425 261	302 575
Portion à court terme	312 819	302 575
	112 442	-

5- DÉBITEURS

	2026	(Redressé) 2025
	$	$
Subvention à recevoir	7 055	139 932
Comptes clients	18 639	17 301
Taxes à la consommation	(5 597)	(27 572)
	20 097	129 661

6- IMMOBILISATIONS

	2026			2025
	Coût	Amortis-sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	$	$	$	$
Équipements	14 780	14 780	-	-
Équipement informatique	15 662	15 662	-	-
	30 442	30 442	-	-

7- CRÉDITEURS

	2026	2025 (redressé)
	$	$
Fournisseurs	131 461	51 262
Salaires et vacances à payer	20 283	14 111
	151 744	65 373

NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 AOÛT 2026

8- PLACEMENTS SPORTS & LOISIRS

L'organisme a cédé 20 % des dons admissibles à Placements Sports & Loisirs ainsi que 20 % de l'appariement correspondant reçu en vertu de ce programme à la Fondation du Grand Montréal jusqu'en 2020. Ces montants ne figurent pas dans l'actif de la fédération, car la propriété et la gestion ont été cédées à la Fondation du Grand Montréal pour une période minimale de 10 ans. Depuis 2020, la gestion du programme est sous la responsabilité du RLSQ et c'est au nouveau gestionnaire de fonds, Desjardins Gestion de patrimoine, que ces mêmes pourcentages des dons admissibles et de l'appariement annuel sont investis. Au 31 août 2026, la juste valeur marchande des sommes cédées à la Fondation du Grand Montréal s'élève à 56 033 $ (53 131 $ au 31 août 2025) et la somme du capital investi chez Desjardins Gestion de patrimoine totalise 110 376 $ (80 757 $ au 31 août 2025.

	Dons admissibles	Appariements (385%)		Total	Fondation du Grand Montréal (20%) (note 3)
AN 1- 31 aout 2013	-	-		-	-
AN 2- 31 aout 2014	-	-		-	-
AN 3- 31 aout 2015	-	-		-	-
AN 4- 31 aout 2016	-	-		-	-
AN 5- 31 mars 2017	16 485	36 267		52 752	10 550
AN 6- 31 août 2018	6 493	14 285		20 778	4 156
AN 7- 31 août 2019	30 965	58 816		89 781	19 410
AN 8- 31 août 2020	16 151	33 917		50 068	10 014
AN 9- 31 août 2021	13 005	27 311	*	40 316	8 063
AN 10- 31 août 2022	867	3 121		3 988	798
AN 11- 31 août 2023	20 515	73 854		94 369	18 874
AN 11- 31 août 2023 (excédentaire)	17 753	68 349	**	86 102	17 220
AN 12- 31 août 2024	6 510	25 064		31 574	6 315
AN 13- 31 août 2025	12 066	46 454		58 520	11 704
AN 14- 31 août 2026	17 791	68 495		86 286	17 257
AN 14- 31 août 2026 (excédentaire)	6 043	23 266		29 309	5 862
	164 644	479 198		643 842	107 103

(*) Le taux d'appariement est de 360 %.
(**) Le taux d'appariement est passé à 385 %.

9- AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

En date du 4 novembre 2025, le conseil d'administration avait résolu d'affecter des sommes supplémentaires et le total des sommes affectées était de 212 202 $ au 31 août 2025.

	Solde au début	Nouvelles affectations	Utilisations	Solde final
	$	$	$	$
Divulgation volontaire	60 000	-	60 000	-
Placements	82 202	-	82 202	-
Couverture de frais	15 000	-	15 000	-
Programme des équipes	50 000	-	50 000	-
Formation du personnel	5 000	-	5 000	-
	212 202	-	212 202	-

L'organisme ne peut utiliser à d'autres fins ces montants grevés d'affectation d'origine interne sans le consentement préalable du conseil d'administration.

10- INSTRUMENTS FINANCIERS

Justes valeurs

Les justes valeurs de l'encaisse, des placements à court terme, des débiteurs et des créditeurs correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Risque de crédit

L'organisme est exposé à un risque de crédit sur ses débiteurs. Il procède à une évaluation continue de tous ses comptes débiteurs et comptabilise une provision pour les créances douteuses, au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2026

ANNEXE A- PRODUITS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT	2026	2025
	$	$
PRODUITS		
Subvention ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport - Programme de soutien aux fédérations sportives québecoises	239 527	156 917
Revenus d'intérêts	8 301	5 472
Revenus divers	7 797	906
Autres subventions	59 572	173 569
	315 197	336 864
CHARGES		
Assurance fédération	21 713	19 608
Honoraires professionnels	66 713	61 646
Fournitures de bureau	7 160	25 521
Frais de téléphone	5 178	3 084
Intérêts et frais bancaires	5 365	3 761
Frais administratifs	7 293	4 134
Formation du personnel	6 581	1 960
Amortissement de l'excercice	-	140
Divers	7 022	5 533
Promotion - marketing - publicité	1 539	900
ACHATS-EPING,C.POINT, POLO, BALISE	2 339	-
	130 903	126 287
Masse salariale	391 797	326 864
	522 700	453 151
	(207 503)	(116 287)

ANNEXE B- PRODUITS ET CHARGES D'AFFILIATION	2026	2025
	$	$
PRODUITS		
Affiliations clubs	23 149	22 625
Affiliations athlètes	108 358	88 894
Entraîneurs	-	2 106
Officiels/Bénévoles	-	88
	131 507	113 713
CHARGES		
Affiliations - Entraîneurs	-	-
Affiliations - Officiels/Bénévoles	-	-
	-	-
	131 507	113 713

NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2026

ANNEXE C- PRODUITS ET CHARGES DE VIE DÉMOCRATIQUE	2026	2025
	$	$
PRODUITS		
AGA/Congrès FNSQ/GALA	5 415	8 363
	5 415	8 363
CHARGES		
Adhésions - Fondations	3 509	1 861
Conseil d'administration	1 806	916
Représentation/évènements spéciaux	8 048	5 205
AGA/Congrès FNSQ/GALA	11 283	14 620
	24 646	22 602
	(19 231)	(14 239)

ANNEXE D- PRODUITS ET CHARGES DE DÉVELOPPEMENT	2026	2025
	$	$
PRODUITS		
Cours entraîneurs, juges, titulaires	36 743	49 529
Activité - Tournée dans l'eau	-	-
	36 743	49 529
CHARGES		
Cours entraîneurs, juges et titulaires	18 302	48 313
Projets spéciaux	10 344	7 635
	28 646	55 948
	8 097	(6 419)

NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2026

ANNEXE E- PRODUITS ET CHARGES DE COMPÉTITIONS	2026	2025
	$	$
PRODUITS		
Épreuves - réseau provincial	240 858	208 697
Pénalités - réseau provincial	6 584	7 767
Autres revenus de compétition	27 415	40 865
Compétition SYNC	-	975
	274 857	258 304
CHARGES		
Frais - club hôte	54 042	57 436
Équipe de compétition FNSQ	53 186	62 989
Dépenses projet PAF	-	-
Autres frais de compétition	7 927	2 780
	115 155	123 205
	159 702	135 099

ANNEXE F- PRODUITS ET CHARGES DE L'EXCELLENCE	2026	2025
	$	$
PRODUITS		
Subventions	198 233	255 425
Équipe QC compétition et camp	200 211	60 800
	398 444	316 225
CHARGES		
Équipe Québec, camp junior et diverses équipes	293 672	250 045
UPE dépenses	114 847	41 367
	408 519	291 412
	(10 075)	24 813

NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2026

ANNEXE G- PLACEMENTS SPORTS & LOISIRS	2026	2025
	$	$
PRODUITS		
Dons admissibles	23 834	12 066
Appariements	70 085	66 285
Intérêts distribués	4 923	2 438
	98 842	80 789
CHARGES		
Salaires	98 842	80 789
	98 842	80 789
	-	-